



NOTE DE SYNTHÈSE N°1

OBJET : RAPPORT ANNUEL ASSEMBLÉE SPÉCIALE 2022

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

EXPOSÉ

La commune de Poulx détient 1 action au sein de Société Publique Locale (SPL) Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire (AGATE). Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le rapport annuel 2022.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la SPL AGATE,
Vu le rapport annuel 2022 annexé à la présente décision,
Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 13 Février 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur le rapport annuel de l'assemblée spéciale de la SPL AGATE.